

Equipement municipal d'urgence médicale



En cas d'arrêt cardio-respiratoire d'un individu, manifesté par une inconscience et un arrêt respiratoire, un défibrillateur est à la disposition du public, à droite de l'escalier d'entrée dans la mairie du village.

Les gestes de secours consistent :

1. à **appeler ou à faire appeler** les secours à l'un des numéros : 15 ou 18,
2. à **suivre les instructions orales** données par le défibrillateur, jusqu'à l'arrivée des dits secours.

Infos pratiques

Pour avoir accès à la mairie, durant les jours et heures de fermeture des locaux, vous êtes invités à contacter Mr le maire ou l'un de ses adjoints.